

JOSEPH-OCTAVE PLESSIS*

(Suite)

M^{sr} Denaut repartit dès les premiers jours de février pour Longueuil laissant M^{sr} Plessis investi de pouvoirs étendus qui allaient permettre au nouvel évêque de prendre une part encore plus active dans l'administration du diocèse. Le 1^{er} février, M^{sr} Plessis donnait la tonsure à M. Michael O'Donnell, neveu du vicaire apostolique de Terre-Neuve; lui conférait les ordres mineurs, ainsi qu'à MM. François Pigeon, Jean-Baptiste Morin, Amable Duchêne et Antoine Tabeau; le diaconat à MM. Ignace Dorval et Pierre Vézina; et faisait sa première ordination: celle de M. Charles Hot. Le 8, il élevait au sous-diaconat MM. Louis Parent, Joseph Signay et Michael O'Donnell et ordonnait un second prêtre M. Pierre Vézina. Ce dernier resta vicaire à la cathédrale avec M. Thomas Maguire; il remplaçait M. Ignace Renvoyzé, nommé curé à la Jeune-Lorette.

Comme M^{sr} Plessis avait adressé ses remerciements au cardinal Gerdil pour l'envoi des bulles, M. Denis Boiret lui fit savoir que c'était au cardinal Borgia qu'il devait les envoyer, car c'était lui seul qui l'avait fait nommer à l'évêché de Canathe et à la coadjutorerie de Québec. Il ajoutait que le cardinal Gerdil lui avait dit que l'erreur de nom dans les bulles n'était pas de conséquence.¹ Cependant, on la corrigea plus tard, à Rome, en substituant le nom de *Pierre* à celui de *Jean-François*².

M^{sr} Plessis resta curé de Notre-Dame de Québec. Comme les charges du ministère épiscopal augmentaient sa tâche journalière et l'obligeaient à de fréquentes absences, M^{sr}

(*) Voir livraison de mai (1940), pp. 826 à 841.

1. Archevêché de Québec, Cartable: *Italie*, v. I, p. 4 (Lettre du 12 février 1801).

2. Archevêché de Québec, *Correspondance manuscrite de Rome*, v. III, p. 83 (Le cardinal Borgia à M^{sr} J.-O. Plessis, Rome, 29 janvier 1803).

3. Archevêché de Québec, Cartable: *Miscellanea*, v. I, p. 17 (Lettre du 24 décembre 1800).

Denaut jugea bon de lui donner un assistant dans la personne de M. Louis-Joseph Desjardins. Celui-ci, de retour des missions de la Baie-des-Chaleurs, vint prendre ses appartements au presbytère, au mois d'août 1801. M^{sr} Plessis pouvait se reposer sur ce prêtre distingué pour l'administration de la paroisse, et l'on voit par le cahier des prônes qu'il lui en laisse largement la direction, ne craignant pas de s'éloigner de temps en temps. Au mois de juin, il entreprend une longue pérégrination sur la côte de Beaupré, s'arrêtant à chacune des paroisses, jusqu'aux Éboulements, où il fixe le site d'une nouvelle église. En revenant il se rend à Saint-Ferréol où il détermine que le curé de Sainte-Anne ira célébrer la messe chaque quatrième dimanche dans la chapelle de cet endroit, vu que le plus grand nombre de ceux qui y habitent sont dans l'impossibilité de se rendre à Sainte-Anne. Ceux qui le pourront devront cependant assister à la messe paroissiale chaque dimanche.

Il alla passer le mois d'août à Montréal. M^{sr} Denaut retournait justement de la visite pastorale qu'il avait faite dans le Haut-Canada, ayant parcouru cette province de Kingston à la Rivière-à-la-Tranche. L'évêque de Québec avait un nouveau vicaire et secrétaire, M. Jean-Jacques Lartigue. Celui-ci, après avoir étudié le droit pendant deux ans, avait embrassé la carrière ecclésiastique et venait d'être ordonné prêtre dans l'église de Saint-Denis-de-Richelieu (20 septembre 1800).

Les Sulpiciens

M^{sr} Plessis conservait une grande affection pour les Sulpiciens de Montréal et restait très attaché à eux. Aussi c'est avec un plaisir toujours nouveau qu'il rencontrait ces dignes prêtres lorsqu'il séjournait à Montréal. M. Roux lui avait remis au mois de juin une lettre de M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, où celui-ci témoignait sa reconnaissance d'une manière sensible: «On ne m'a point laissé ignorer, lui disait-il, les sentiments pleins de bonté dont vous étiez pénétré pour les prêtres de ma compagnie qui travaillent dans le Canada. Vous leur en avez déjà donné de grandes preuves, ils en sont très reconnaissants, et désirent

que je vous en témoigne moi-même ma propre reconnaissance: c'est ce que je fais dans l'effusion de mon coeur. Je crois inutile de vous prier de vouloir bien continuer de les traiter de même, lorsque la divine Providence aura appelé dans son sein le digne prélat auquel vous êtes destiné à succéder. Ils vous prouveront par leur obéissance, leur docilité, leur zèle à remplir vos vues et à exécuter vos ordres, qu'ils n'en sont point indignes³.»

M. Roux ajoutait: «Vos bontés, pour le clergé français dans ce pays ne seront jamais oubliées par nos compatriotes, et ils désireront d'avoir les occasions de les reconnaître⁴.»

Le bonheur qu'éprouvait M^{gr} Plessis au contact des ecclésiastiques du Séminaire n'était pas sans mélange, durant cet été de 1801. Revêtu des insignes de la dignité épiscopale, il revoyait son vieux père, et, sans doute, celui-ci s'en réjouissait grandement, mais il y avait de la tristesse au logis paternel. Sa soeur, Marie-Louise, âgée de 36 ans, était décédée au mois de mars «laissant un vide profond à la maison». M. Roux lui écrivait en lui offrant ses condoléances: «C'est une personne bien exemplaire que nous perdons. Notre paroisse n'a pas besoin de voir diminuer le nombre de bons chrétiens. Mais adorons les desseins de Dieu qui fait tout pour ses élus. Votre maison paternelle souffrira bien de cette mort, et le père est bien le plus à plaindre⁵.»

Les soucis personnels ne détournaient pas M^{gr} Plessis de l'attention qu'il devait porter aux intérêts de la communauté en général.

L'Institution Royale

Une des questions qui préoccupaient Mgr Plessis depuis de longues années était celle de l'éducation.

Il savait que l'on dressait dans le temps un plan pour s'emparer de l'instruction de la jeunesse. Le lord évêque Mountain ne cessait de se plaindre de l'ignorance des Canadiens, surtout du peu d'efforts qu'ils faisaient pour apprendre la langue anglaise. Il avait fait part de ses doléances à sir

4. Archevêché de Québec, Cartable: *Vicaires généraux*, v. 7, p. 20 (Lettre du 2 juin 1801).

5. Archevêché de Québec, Cartable: *Vicaires généraux*, v. 7, p. 19 (Lettre du 9 mars 1801).

Robert Shore Milnes. Le lord évêque ne voyait qu'un moyen de suppléer à une pareille lacune: c'était de placer dans chaque ville et dans chaque village important, des institutions où l'on enseignerait la langue anglaise: ces institutions seraient payées par le gouvernement ⁶.

En transmettant la lettre du révérendissime Mountain au duc de Portland, le lieutenant-gouverneur lui disait que les suggestions du lord évêque avaient été approuvées par le Conseil exécutif. Il proposait de réserver une partie des terres de la Couronne, en outre des revenus que l'on pourrait retirer des biens des Jésuites, pour fournir les fonds nécessaires à l'établissement d'écoles de grammaire et d'un collège à Québec. La mesure en soi, disait-il, serait excellente: elle ajouterait à la popularité du gouvernement et serait d'un bon effet au point de vue politique et moral. Ce serait surtout un mouvement bien propre à encourager la diffusion de la langue anglaise dans la province ⁷.

Les projets de sir Robert Shore Milnes et du lord évêque reçurent l'approbation du secrétaire des colonies, qui autorisa le lieutenant-gouverneur à prendre sur les fonds provinciaux l'argent nécessaire pour établir des écoles gratuites, à condition expresse qu'on y enseignerait la langue anglaise à tous les enfants, sans limite de nombre.

A l'ouverture de la session, le 8 janvier 1801, sir Robert Shore Milnes annonça aux Chambres que Sa Majesté consentait volontiers à ce que l'on affectât aux fins d'éducation une portion suffisante des terres de la Couronne. Un projet de loi intitulé: «Un acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans la Province» fut introduit dans la Chambre basse. Milnes disait au duc de Portland que l'annonce qu'il avait faite des généreuses intentions de Sa Majesté avait eu le plus heureux effet et avait empêché toute allusion aux biens des Jésuites. Le bill serait probablement adopté si le clergé catholique romain n'employait pas son influence à le combattre: «C'est lui, ajoutait-

6. Archives Publiques du Canada, Papiers d'État, *Série Q.*, t. 84, p. 183 (Le lord évêque Mountain à sir Robert Shore Milnes, Québec, 17 octobre 1799).

7. Archives Publiques du Canada, Papiers d'État, *Série Q.*, t. 84, p. 270 (Lettre du 5 avril 1800).

il, qui semble avoir jusqu'ici empêché l'instruction de se répandre dans la province ⁸.»

Le plus surprenant c'est que l'acte de 1801 fut voté presque sans opposition. M^{sr} Denaut ne semble pas s'être aperçu des pièges qu'il renfermait, pas même M^{sr} Plessis qui le rappelait un jour à sir James Craig: «Vous dites que notre Église ne dort jamais, mais vous admettez, cependant, que nous étions endormis, et très profondément, quand nous avons laissé adopter cet acte ⁹.»

Cet acte, en effet, contenait des dispositions étranges, et ne tendait rien moins qu'à remettre l'éducation de la jeunesse canadienne-française entre les mains des protestants. De très amples pouvoirs étaient donnés au gouverneur. Il devait nommer des syndics auxquels serait confiée l'administration des «biens meubles et immeubles» que la Couronne donnerait pour des fins d'éducation. Ces syndics formaient une corporation, sous le nom d'*Institution Royale pour l'avancement des Sciences*. Le président de l'*Institution Royale* était désigné par le gouverneur. Celui-ci pouvait, à sa discrétion, établir des écoles gratuites dans les paroisses et cantons de la Province, et nommer deux ou plusieurs commissaires, dans chaque comté, pour veiller à la construction des maisons d'école et d'un logis pour les instituteurs. Ces bâtisses devaient être construites aux frais des habitants, moyennant une cotisation que les commissaires ordonneraient aux marguilliers de prélever, comme pour les constructions d'églises.

Le lord évêque ayant été nommé président de l'*Institution Royale* et la plupart des membres choisis parmi les protestants, on ne tarda pas à voir où l'on voulait en venir. Quelques écoles ayant été ouvertes dans les vieilles paroisses, M^{sr} Plessis pria les curés de faire en sorte que les parents n'y envoyassent pas leurs enfants, et leur demanda d'établir des écoles qui seraient sous leur direction et celle de l'évêque catholique. Il le disait à M^{sr} Panet en 1820, au sujet de l'organisation définitive de l'*Institution Royale*: «Depuis

8. Archives Publiques du Canada, Papiers d'État, Série Q., t. 86-I, p. 94 (Lettre du 3 février 1801).

9. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada (1791-98)* publiés par Arthur-G. Doughty et Duncan-A. McArthur (1915) — (Lettre du gouverneur Craig à Liverpool, Québec, 1^{er} mai 1810), p. 397.

longtemps la commission de l'Institution Royale des Sciences était pendante. Il n'est pas étonnant qu'elle soit enfin sortie. Elle n'a pas besoin de la sanction du parlement pour entrer en fonction, puisqu'elle n'est que l'exécution d'un misérable statut passé en 1801, le même qui nous a donné les écoles de campagne contre lesquelles j'ai toujours crié. Heureusement nos curés, quoiqu'un peu tard, ont pris à coeur d'en établir par eux-mêmes, et il est de notre devoir de les y encourager ¹⁰.»

Ce qui manquait chez les catholiques pour pousser l'éducation, c'était les ressources pécuniaires. Le gouvernement se serait bien gardé de donner un sou pour une aussi bonne oeuvre. Quelques curés firent le sacrifice d'entretenir une école paroissiale à côté de celle de l'*Institution Royale*. Le plus souvent c'était le presbytère qui servait de local aux écoliers et le curé était lui-même l'instituteur. Peu, parmi les curés du temps, avaient les moyens de subvenir aux frais d'entretien d'une école et, encore moins, des loisirs pour se consacrer à l'enseignement.

La Société de la Foi de Jésus

La diminution des prêtres dans l'exercice du saint ministère se faisait cruellement sentir. L'arrivée des prêtres français y avait remédié pendant un certain temps. Mais la paix rétablie en France, les prêtres exilés en Angleterre retournaient dans leurs pays, et il devenait de plus en plus difficile d'en trouver qui consentissent à passer en Canada. D'autant plus que le gouvernement britannique s'opposait absolument à leur départ pour les colonies anglaises. Aussi, ce n'est pas sans joie que M^{sr} Denaut salue, à l'automne de 1801, l'arrivée à Québec d'un prêtre de la Société de la Foi de Jésus, le Père Nicolas Zocchi. Il était envoyé par M^{sr} de LaMarche, et M^{sr} Plessis s'était porté caution pour lui auprès du lieutenant-gouverneur.

Ce père Zocchi était membre d'une communauté religieuse fondée par un concours de circonstances assez surprenant. Après la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773, on

10. Archevêché de Québec, Cartable: *Evêques de Québec*, t. 3, p. 172 (Paris, 5 avril 1820).

ne put croire à sa disparition définitive. Quelques jeunes prêtres, en divers pays, se groupèrent et prirent pour la gouverne de leur vie religieuse, la règle de saint Ignace. En France, les instaurateurs de ce mouvement, les abbés Éléonore de Tournely et Charles de Broglie, fondèrent la Société du Sacré-Coeur de Jésus; en même temps, un clerc tonsuré du diocèse de Trente, du nom de Paccanari, organisait la Société de la Foi de Jésus. Comme les membres de ces deux sociétés avaient le même but: préparer la restauration des Jésuites, ils se réunirent, en 1790, en une seule communauté qui conserva le nom de la Société des Pères de la Foi de Jésus. Cette société ne tarda pas à se répandre dans les pays d'Europe, en Hollande, en Suisse, en Prusse et en Angleterre. Dans ce dernier pays, les Pères de la Société de la Foi de Jésus prirent la direction du Kensington College, à Londres, ayant comme supérieur le Père Rozaven¹¹. Le Père Zocchi était venu de ce dernier endroit avec l'intention, probablement, d'établir une maison de son ordre dans le Bas-Canada. Il passa l'hiver de 1801-1802, à Québec, y rendant d'utiles services. Malheureusement, sir Robert Shore Milnes lui refusa la permission de s'y fixer définitivement¹², et cela après que M^{sr} Denaut l'eut sollicité personnellement. «La politique! la politique!» disait M^{sr} Denaut à M^{sr} Plessis en parlant du lieutenant-gouverneur, «c'est son cri ordinaire: il ne sait pas lui-même encore trop où il en est; mais, tout finira sous peu, et il sera forcé (j'en ai de grandes espérances) à écouter la voix d'une nouvelle politique qui, sans lui nuire, nous sera profitable¹³.» M^{sr} Denaut proposa au Père Zocchi de se consacrer à la desserte des missions du golfe, mais le bon Père préféra prendre la route des États-Unis. En passant à Montréal, il séjourna quelque temps au séminaire de Saint-Sulpice. «Je n'ai pas essayé de détourner le P. Zocchi de son départ, écrivait M. Roux à M^{sr} Plessis, les choses étaient trop avancées et du côté du gouvernement et du côté du Père. Les missions d'en bas ne paraissaient

11. Voir: *Antoine Kolhman*, s.j. (1771-1836), par Jules Joachim. Édition: Alsatia, Paris 1937.

12. Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, v. 3, pp. 185-186 (M^{sr} Plessis au Père Rozaven et à M^{sr} l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Québec, 25 mai 1802).

13. Archevêque de Québec, *Registre des lettres*, v. 4, p. 96 (Lettre du 21 avril 1802).

pas propres à entrer dans les vues de ses supérieurs. Elles n'avaient aucun rapport avec un établissement à former. Il y a plus d'espérance dans les colonies où le gouvernement n'oppose aucun obstacle. Il y a d'ailleurs des Jésuites anciens, prêts à s'éteindre, qui ont des possessions immenses, un collège, et avec lequel il serait très intéressant que ce nouvel ordre s'unît. Ainsi, il me paraît que le plus grand bien de l'Église Universelle est que l'on tente d'établir cette société dans les colonies. M^{sr} de Baltimore, lui-même Jésuite, les demande. Vous savés que ces anciens Jésuites de Baltimore sont la pépinière de presque tous les ouvriers de l'Amérique, et que c'est à eux que tient presque tout le catholicisme de ces grandes provinces. Quelque zèle que nous ayons pour ce diocèse, il paraît qu'il faut encore avoir plus à coeur le bien de l'Église Universelle ¹⁴.»

M^{sr} Plessis regretta sincèrement le départ du Père Zocchi, d'autant plus qu'il voyait dans le temps s'éloigner de Québec un prêtre qu'il estimait grandement : l'abbé Jean-Louis Desjardins. Ennuyé par le souvenir des tracasseries que lui avait suscitées le lieutenant-gouverneur plutôt qu'incommodé par la maladie, M. Desjardins se persuada que le climat du Canada ne lui allait pas, et décida de retourner en France. Il quitta Québec à la fin de novembre 1802. Le vaisseau qui le portait fit naufrage sur les côtes d'Irlande, et une chute de voiture à Londres faillit lui coûter la vie. Malgré ce qu'il avait laissé entendre il ne revint pas au Canada.

Les prêtres français

L'abrogation du traité d'Amiens fut le signal de l'ouverture de nouvelles hostilités entre la France et l'Angleterre. Ce fut aussi l'occasion pour sir Robert Shore Milnes de redoubler de surveillance envers les Français au pays. Il convoqua les membres de la Législature, qui passèrent une nouvelle loi remettant en vigueur l'Acte contre les étrangers. Au mois d'août 1803, il lançait une proclamation bannissant du Canada tous les sujets de la République française, non naturalisés et arrivés dans la Province depuis le 1^{er} mai

14. Archevêché de Québec, Cartable: *Vicaires généraux*, v. 2, p. 31 (Lettre du 16 août 1802).

1792. Sur les vingt prêtres français qui exerçaient alors le saint ministère dans le Bas-Canada, il ne s'en trouvait que cinq reconnus comme sujets canadiens. M. Roux vit le lieutenant-gouverneur, à Montréal, et obtint la promesse que les prêtres de Saint-Sulpice ne seraient pas inquiétés. « Ces prêtres, disait M. Roux, sont venus dans la province particulièrement recommandés par le secrétaire d'État aux Colonies: il n'est pas possible que l'on songe maintenant à les en chasser¹⁵. » D'un autre côté M^{sr} Plessis répondit de la fidélité de tous les prêtres français, de ceux agrégés à la Compagnie de Saint-Sulpice et de ceux qui sans l'être étaient cependant employés dans le ministère paroissial¹⁶.

Un événement, survenu à l'automne de 1801, montre jusqu'où l'on poussait l'intransigeance sur ce point. Au mois d'octobre un navire de guerre anglais *La Résistance* mouillait dans le port de Québec. Il avait à son bord onze prêtres français, faits prisonniers dans une rencontre de cette frégate avec le vaisseau qui les transportait à la Cayenne. Ils étaient dans une condition déplorable: malades, souffrants de la faim, à peine vêtus. Aussi leur joie fut grande en pensant qu'ils arrivaient dans un pays où ils pourraient voir la fin de leurs longues tribulations. Malgré les instances de M^{sr} Plessis auprès des personnages officiels, on leur refusa absolument de mettre pied à terre; ils durent passer un long mois en rade, se contentant de contempler les remparts d'une ville où on les aurait reçus avec tant de sympathie. Un seul, M. Antoine-Aubin Thorel put débarquer pour aller mourir à l'Hôpital général. Avant de partir ils adressèrent à M^{sr} Plessis deux lettres où ils lui exprimèrent les sentiments de la plus vive reconnaissance pour la conduite qu'il avait tenue à leur égard et qui rappelait vivement, disaient-ils, celle des évêques de la primitive Église. « Crainte de porter atteinte à votre modestie, nous garderons un silence profond sur tant de vertus dont l'éclat a fait sur nous une impression durable; nous ne dirons rien de ce discernement des esprits qui vous rend si judicieux à connaître les hommes, de cette

15. Archevêché de Québec, Cartable: *Vicaires généraux*, t. 7, p. 37 (M. Roux à M^{sr} Plessis, Montréal, 28 août 1803).

16. Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, v. 3, p. 245 (M^{sr} Plessis à Son Excellence sir Robert Shore Milnes, à Montréal, Québec, 25 août 1803).

noble simplicité qui vous familiarise à tous, sans qu'aucun manque au respect qu'on doit à votre place et plus encore à votre mérite: enfin de cette charité effective, compatissante, qui vous gagne tous les coeurs en les élevant à Dieu. Jouissez longtemps de ces faveurs que vous avez reçues du ciel: vous ne le ferez jamais que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.» Ils terminaient en exprimant le regret de n'avoir pu poser le pied sur cette terre d'abondance où coulaient le lait et le miel¹⁷.

Le ministère paroissial

Cette intolérance, s'ajoutant à certains indices annonciateurs de mauvais desseins, rendait M^{sr} Plessis défiant. Il voyait venir des jours malheureux et faisait part de ses inquiétudes à M. Roux qui lui répondait: «Ce que vous me dites de vos craintes pour la religion ne m'étonne pas. Je crois depuis longtemps entrevoir un système qu'on poursuit lentement, mais sans interruption. Il faut bien d'adresse et de fermeté pour en prévenir les suites. L'union entre toutes les parties du clergé, leur tenue, le zèle pour leur devoir, l'application à l'étude me paraissent essentiels pour le soutien de l'Église. . . Je crois que nous touchons à une tolérance universelle, fruit de l'indifférence des individus pour la religion et de besoin qu'on en a pour maintenir le peuple¹⁸.» M^{sr} Plessis reconnaissait comme M. Roux la nécessité d'avoir un clergé au-dessus de tout reproche, mais il croyait qu'il fallait s'attacher plus que jamais à imprégner le peuple d'une forte éducation religieuse.

Comme curé, il s'employait de son mieux à cette oeuvre si importante en multipliant les écoles dans sa paroisse. Au mois de mai 1803, il en ouvrait une pour les garçons et les filles au faubourg Saint-Jean, dans une maison construite à ses frais, à l'angle sud-ouest des rues Richelieu et Saint-Augustin. Elle remplaçait le logis de fortune dont on s'était servi jusque là pour y enseigner le catéchisme chaque diman-

17. Archevêché de Québec. Cartable: *Diocèse de Québec*, v. 6, pp. 23 et 25 (Les prêtres français prisonniers en rade de Québec, 29 et 30 octobre 1801).

18. Archevêché de Québec. Cartable: *Vicaires généraux*, t. 7, p. 30 (Lettre du 30 juin 1802).

che. M^{sr} Plessis invitait les parents à y envoyer leurs enfants afin de leur procurer «une éducation qui peut les rendre chers à la patrie et à la religion». Il visitait régulièrement cette école ainsi que celle du faubourg Saint-Roch et allait lui-même y confesser les enfants qui n'avaient pas fait la première communion; il faisait venir à la cathédrale pour la même cérémonie ceux des quartiers du Palais et de la Basse-Ville. Afin de rendre les offices religieux plus attrayants et plus solennels, il fit installer dans son église, au mois d'octobre 1802, un orgue dont le coût d'achat fut en partie soldé par les contributions volontaires de ses paroissiens. La fabrique ne pouvait dans le temps s'imposer des frais aussi élevés; elle venait de déboursé une somme assez considérable pour la nouvelle couverture en fer-blanc du toit de la cathédrale.

Au mois de janvier de 1803, M^{sr} Plessis eut une rechute de la maladie qui l'avait frappé si mal à propos en 1801, et dut prendre un repos forcé. M. Roux lui écrivait à ce sujet: «Nous avons eu quelque inquiétude sur votre santé que vous ne ménagés pas assés. Il est fâcheux que vous n'ayez pas à Québec tous les soulagemens que vous exigériés. Vos occupations me paraissent accablantes; la facilité avec laquelle vous les remplissés n'empêche pas la fatigue excessive qu'elles doivent vous causer. Tous les amis du bien désirent que la Providence vous ménage plus de repos¹⁹.»

M^{sr} Denaut se préparait, au printemps de 1803, à partir pour la visite pastorale des provinces maritime: il confia l'administration du diocèse, qu'il quittait pour quatre mois, à M^{sr} Plessis à qui il recommandait de bien ménager sa santé et de redoubler les bouillons²⁰.

Pendant son absence le feu ravagea Montréal: des incendies se déclarèrent en différents quartiers; dans la partie inférieure de la ville, le collège, l'église anglicane et onze maisons, furent consumés. Les élèves pensionnaires du collège durent se réfugier dans les maisons privées, en attendant qu'une nouvelle bâtisse pour les recevoir fût construite.

19. Archevêché de Québec. Cartable: *Vicaires généraux*, t. 7, p. 34 (Lettre du 19 février 1803).

20. Archevêché de Québec. *Registre des lettres*, v. 4, p. 138 (Lettre du 25 avril 1803).

Le Séminaire de Québec

M^{sr} Denaut revint de la Nouvelle-Écosse en passant par le Nouveau-Brunswick et le Madawaska. Arrivé à Québec à la fin d'octobre, il y séjourna pendant une semaine. Il était en froid avec les directeurs du Séminaire. M. Henri Gravé, supérieur de cette maison, décédé le 4 février 1802, avait été remplacé dans cette charge par M. Antoine-Bernadin Robert. Ce dernier avait joué un mauvais tour à l'évêque de Québec dans l'été de 1800. Après avoir manifesté l'intention de quitter le Séminaire et d'accepter une cure, il se récusa lorsque M^{sr} Denaut lui offrit celle de Kamouraska. L'évêque de Québec, qui avait fait des changements dans le but de le placer, fut désappointé de son refus. Il écrivit à M. Gravé qu'il s'en souviendrait et à M^{sr} Plessis qu'il ne serait pas dupe des démarches de M. Robert.

D'un caractère peu flexible et jaloux de son autorité, le nouveau supérieur manifesta bientôt un esprit d'indépendance qui était loin de plaire à l'évêque. Le Séminaire était alors dans un absolu besoin de professeurs. L'un des plus distingués parmi eux, M. Pierre-Jacques Bossu, était décédé au mois d'août 1803. Parmi les ecclésiastiques qui enseignaient dans le temps au Séminaire, tout en poursuivant leurs études théologiques, étaient MM. Antoine Tabeau et François-Xavier Pigeon. Les directeurs avaient l'intention de les retenir et de les agréger à la maison. M^{sr} Denaut avait nommé M. Tabeau, assistant-secrétaire du diocèse, et l'avait mis sous la dépendance immédiate de M^{sr} Plessis en tout ce qui regardait les devoirs de sa charge. M. Roux écrivait à M^{sr} Plessis: «La mort de M. Bossu est une perte. Il est grandement instant qu'on s'occupe du séminaire de Québec. La religion dans ce diocèse dépend du séminaire, et les ecclésiastiques jeunes ont besoin d'être bien solidement formés. Nous avons un avenir effrayant, si on ne met le séminaire sur un excellent pied. Vous savés mieux que moi que lorsqu'il s'agit de séminaire diocésain, l'évêque a une pleine autorité. Pardonnés moi ces réflexions que le zèle pour le bien du diocèse m'inspire. Toute considération doit céder au bien d'un excellent séminaire. Pigeon et Tabeau m'ont paru estimables, comme je les connaissais. Pigeon

est plus solide, je crois qu'il s'aggrégera à Québec²¹.» De fait M. Pigeon fut agrégé après son ordination à l'automne de 1803. Content de ce premier succès, M. Robert voulut, à l'automne de 1804, faire une nouvelle acquisition, en agrégant M. André Doucet, professeur de latin et encore sous-diacre. D'un riche caractère et doué de brillants talents, M. Doucet promettait beaucoup pour l'avenir. M^{sr} Plessis avait déjà jeté les yeux sur lui pour en faire son successeur sur le siège épiscopal de Québec. M^{sr} Denaut avait averti M. Robert qu'il ne consentirait pas à l'agrégation de M. Doucet, qu'il désirait l'appeler auprès de lui aussitôt après son ordination²². M. Robert lui fit savoir, tout en protestant de son obéissance, que puisque les règlements du Séminaire permettaient d'agréger les professeurs de la maison, ils procéderait à l'agrégation du sous-diacre Doucet, malgré l'opposition de l'évêque. M^{sr} Denaut ne cacha pas son mécontentement aux directeurs du Séminaire. Il leur écrivait une lettre sévère leur disant qu'il était ennuyé des propos qu'ils tenaient depuis deux ans à savoir: «que leur maison était indépendante de l'autorité de l'évêque, que le séminaire n'est pas diocésain et épiscopal, renouvelant cette vieille querelle des prétentions du séminaire des Missions Étrangères de Paris sur celui de Québec qui est entièrement terminée depuis la Conquête²³.»

Il leur disait en outre que s'ils persistaient dans leur décision d'agréger M. Doucet, ils agiraient directement contre l'autorité de l'évêque; il ajoutait qu'il n'aurait jamais soufflé mot de ce qu'il avait entendu dire, si la dernière démarche des directeurs du Séminaire ne lui en eût donné l'occasion. M. Doucet ne fut pas agrégé, et il resulta de cet incident un refroidissement entre l'évêque et les prêtres du Séminaire. Nous verrons plus tard que M^{sr} Plessis s'appliqua à le dissiper sans y parvenir complètement.

Le 30 septembre 1803, le coadjuteur faisait la consécration solennelle de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, dont la construction

21. Archevêché de Québec. Cartable: *Vicaires généraux*, t. 7, p. 37 (Lettre du 28 août 1803).

22. Archevêché de Québec. *Registre des lettres*, v. 4, p. 165 (Lettre du 2 août 1804).

23. Archevêché de Québec. *Registre des lettres*, v. 4, p. 167 (Lettre du 20 août 1804).

s'était continuée pendant trois ans, et qui accueillait dans son enceinte, pour la première fois, la population de Québec, aussi heureuse que l'était M^{gr} Plessis de voir un nouveau sanctuaire ouvert au culte.

L'Église anglicane

On travaillait dans le temps à la construction d'une autre église, la cathédrale anglicane. Commencée en 1800, elle ne devait être terminée qu'en 1804. Le lord évêque Mountain la voyait s'édifier avec une joie non dissimulée. Il espérait qu'elle serait érigée en église métropolitaine et que l'anglicanisme serait enfin déclaré la religion d'État. Sa déception allait être grande. Venu en Canada avec le titre de lord évêque de Québec, il avait l'assurance que l'Église d'Angleterre y serait officiellement établie. Il écrivait à sir Robert Shore Milnes :

«Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence que ce projet n'a été jusqu'ici que très imparfaitement réalisé. Comparée aux fortes organisations, aux revenus considérables et aux pouvoirs et privilèges étendus de l'Église de Rome, l'Église d'Angleterre tombe tout simplement au rang d'une secte tolérée, n'ayant en ce moment pas un chelin de revenu qu'elle peut convenablement appeler le sien; sans loi pour contrôler la conduite de ses propres membres, ou même pour régler les délibérations ordinaires des chapitres et des marguilliers; sans dispositions pour l'organisation ou la gouverne des procédés nécessaires d'une cour ecclésiastique ou pouvoir pour faire exécuter ses décisions. Et ce qui est pis encore, et ce qui ne peut qu'alarmer et affliger l'esprit de tout homme sérieux et réfléchi, sans un clergé qui, soit par son nombre suffisant pour les besoins de l'État, ou par un droit reconnu ou par une autorité légitime, puisse maintenir sa propre utilité ou la dignité d'une église épiscopale.» L'Église de Rome, au contraire, simplement tolérée, jouit de tous les privilèges possibles. Ainsi, le surintendant de cette Église ordonne des prêtres, leur distribue des bénéfices sans la permission du gouverneur; il a décidé, depuis l'arrivée des prêtres français dans le pays «de s'arroger pour lui-même dans les documents publics, non-seulement le titre «d'évêque de Québec» mais aussi d'y ajouter le magnifique qualificatif de «Monseigneur sa Grandeur le révérendissime et illustrissime. Son coadjuteur porte l'habit et prend le rang d'un évêque et reçoit aussi le titre de Monseigneur.» Tout en protestant de son bon vouloir envers l'Église catholique de Québec, le lord évêque trou-

vait que son chef était traité trop libéralement. «Si l'évêque romain est reconnu comme étant «l'évêque de Québec», que devient-il du diocèse que Sa Majesté a solennellement créé et de l'évêque qu'il lui a plu de nommer? Autoriser l'établissement de deux évêques du même diocèse, de professions religieuses différentes, serait un solécisme en forme de gouvernement ecclésiastique qui, je crois, n'a jamais existé dans le monde chrétien; *tenter l'union d'Églises différentes avec l'État* serait je le crois une expérience dans la science du gouvernement pas moins dangereuse que nouvelle.»

«Si on permettait à tout ce qu'on s'est ainsi arrogé d'une manière injustifiable de se continuer et que, par cette permission, cet état de choses dut virtuellement recevoir la sanction du gouvernement de Sa Majesté, ce serait une faveur qui, (je le dis humblement et respectueusement) me semblerait contraire aux lois et à la constitution de notre pays; ce serait mettre «l'évêque du pape» (car tel il est) au-dessus de celui du roi; ce serait, à mon humble avis, faire tout ce qui peut se faire, pour perpétuer le règne de l'erreur, et établir l'empire de la superstition; et, conséquemment, ce serait accorder aux Canadiens, une faveur plus préjudiciable à eux-mêmes qu'aux habitants anglais; car, tout ce qui peut tendre à amener petit à petit une réforme de l'Église romaine serait le plus grand bienfait que pourraient recevoir les Canadiens... C'est pourquoi, tout en déclarant de nouveau de n'avoir aucun désir de voir l'Église romaine dépouillée de tout privilège, qu'on peut juger nécessaire à la tolérance complète et libérale de son culte, je n'hésite pas à conclure, qu'à moins d'appliquer un remède immédiat et efficace aux abus qui se sont graduellement introduits, à moins que l'état positif et la situation relative, à la fois, de l'Église d'Angleterre dans ce pays ne soient incessamment et radicalement changés, tout espoir de maintenir, l'*Établissement* de cette Église sera, à mon avis, irrévocablement perdu. L'Église catholique romaine sera, à toute fin que de droit, la religion établie du pays; bien que déclinant comme elle semble le faire, dans d'autres parties du monde, elle trouvera ici non seulement un asile sûr, mais elle sera élevée à la prééminence, et assise sur les bases les plus larges et les plus solides²⁴.»

Le plan de sir Robert Shore Milnes

La lettre de l'évêque Mountain est claire et explicite: il faut un changement et que sa position soit définie d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Sir Robert Shore

24. Archives Publiques du Canada. Papiers d'État, *Série Q.*, v. 92, p. 253 (L'évêque anglican de Québec au lieutenant-gouverneur Milnes, Sansbruit, 6 juin 1803). Publiée dans: *Rapport sur les Archives du Canada*, par Douglas Brymner, 1892, *Note C.*, pp. 16-20.

Milnes, au lendemain de son arrivée à Québec, avait déjà touché ce point dans une longue lettre où il décrivait au duc de Portland l'état politique du Canada. Il attirait surtout son attention sur les pouvoirs excessifs dont jouissait l'évêque catholique de Québec :

«Je constate, disait-il, que cette indépendance va beaucoup plus loin que ne le comportent les instructions royales qui déclarent particulièrement qu'il plaît à Sa Majesté, «que nulle personne ne doit recevoir les ordres sacrés ou n'avoir le soin des âmes, sans avoir au préalable eu et obtenu un permis du gouverneur, etc., etc.», mais ces instructions n'ont jamais été mises en vigueur jusqu'ici, ce qui fait que tout le patronage de l'église a été livré aux évêques catholiques romains, et que tout rapport entre le gouvernement et la population par ce canal se trouve interrompu, car les prêtres ne se considèrent pas justifiables à d'autre pouvoir qu'à celui de l'évêque catholique. . .

«L'évêque catholique actuel (M^{gr} Denaut) est extrêmement bien disposé envers le gouvernement. Sa Majesté lui accorde £ 200 par année comme chef de l'Église catholique et, en outre, il reçoit du gouvernement un loyer de £ 150 par année pour l'usage de l'évêché de Québec, qu'occupent des fonctionnaires publics. Il nous a récemment demandé le paiement de ce loyer, déclarant en même temps que son revenu est tout à fait insuffisant à la position qu'il tient, et pour répondre aux demandes qu'il reçoit, ce qui, j'ai raison de le croire, est un juste exposé des faits. Cette demande offre une occasion d'attacher plus particulièrement l'évêque canadien au gouvernement, si, grâce à l'augmentation de salaire qu'il plaira à sa Majesté de lui accorder, sa position devenait meilleure, tout en exigeant de lui une stricte adhésion à cette partie des instructions que Sa Majesté a données au gouverneur et dont j'ai précédemment parlé. Ceci contribuerait beaucoup, à mon avis, à augmenter cette considération pour le gouvernement que les prêtres eux-mêmes devraient avoir et qu'ils devraient cultiver chez leurs paroissiens, de même que cela assurerait la coopération de l'évêque canadien. Mais pour atteindre ce but, on doit avoir particulièrement soin de choisir un moment convenable, et si l'évêque refusait formellement de faire le sacrifice qu'on exige de lui, la chose devrait être soumise à la commission de la paix²⁵.»

Voilà le plan. On fera briller aux yeux de l'évêque les pièces d'or: on le comblera de faveurs en le dépouillant de ses droits.

25. Archives Publiques du Canada. Papiers d'État, Série Q., v. 85, p. 228 (Québec, 1^{er} novembre 1800). Publiée dans *Rapport sur les Archives du Canada*, par Douglas Brymner, 1892, Note B., pp. 9-15.

Le duc de Portland approuva en entier le plan soumis par le lieutenant-gouverneur. Il lui disait qu'il ne comprenait pas pourquoi on avait négligé de mettre à exécution «cette partie des instructions royales, en vertu desquelles nulle personne ne doit recevoir les ordres sacrés ou n'avoir soin des âmes, sans avoir au préalable obtenu un permis du gouverneur. La reprise et l'exercice de ce pouvoir par le gouverneur, et l'obligation de produire un tel permis pour être admis aux saints ordres, sont à mes yeux d'une importance capitale, mais absolument nécessaires. Et je dois vous demander d'employer pour y parvenir tous les moyens que la prudence peut suggérer. Vous en conclurez facilement que je dois voir avec plaisir votre proposition d'augmenter les émoluments accordés à l'évêque catholique, de la manière la plus ample, si cela peut être un moyen de rendre au représentant du roi au Canada ce pouvoir et cette juridiction absolument nécessaires à son autorité, et qui sont si expressément énoncés dans la 44^{ème} de vos instructions²⁶.»

«Ce déplorable échange de vues, dit M. Chapais, ces tristes projets de marchandage dénotaient à la fois chez le gouverneur et chez le ministre une singulière mentalité, une étonnante mésintelligence de caractère, de l'honneur, de la conscience d'un évêque²⁷.»

Ces instructions avaient dormi jusque là dans les tiroirs des gouverneurs. Pensait-on sérieusement à les en sortir et à les mettre en vigueur? On peut en douter par ce qui suit.

En transmettant à lord Hobart, le nouveau secrétaire d'État pour les colonies, la lettre de lord évêque Mountain, Milnes lui disait: «Relativement au clergé catholique romain du Bas-Canada, il est nécessaire que je dise à Votre Seigneurie que, autant que je puis m'en rendre compte, aucun représentant de sa Majesté dans cette province n'a exercé jusqu'ici d'autorité d'intervention à ce sujet, c'est pourquoi j'ai cru opportun pour le moment de laisser toutes choses le concernant dans l'état où je les ai trouvées²⁸.»

26. Archives Publiques du Canada. Papiers d'État, *Série Q.*, v. 86-1, p. 3 (Whitehall, 6 janvier 1801).

27. *Cours d'Histoire du Canada*, t. 2 (1791-1814), p. 137.

28. Archives Publiques du Canada. Papiers d'État, *Série Q.*, 92, p. 251 (Québec, 15 août 1803).

Lord Hobart lui répondit qu'il reconnaissait la justesse des réclamations du prélat anglican. Il ne voyait pas, cependant, la nécessité d'agiter des questions qui pouvaient provoquer des différends entre les chefs des Églises protestante et catholique romaine. Le lieutenant-gouverneur devait prier les deux évêques de s'abstenir de tout acte propre à causer de l'irritation dans l'esprit des membres du clergé ou des personnes professant la religion qu'ils administraient respectivement. Il devait faire savoir à l'évêque catholique qu'il n'était pas à propos qu'il prit des titres nouveaux ou exerçât des nouveaux pouvoirs, et que l'on s'attendait à ce qu'il renoncât à certains empiétements faits récemment²⁹.

Un nouveau ministre colonial, lord Camden, venait de succéder à lord Hobart. Le lord évêque recommença auprès de lui ses doléances. Il désirait, écrivait-il, sortir de la pénible et fausse position qu'il occupe en Canada, où il a passé onze ans sans avoir pu réaliser aucun des objets pour lesquels il est venu, si ce n'est de construire une cathédrale sans dotation, et sans *établissement*. L'esprit d'intolérance de l'Église de Rome apparaît de plus en plus et se manifeste même dans la chambre d'Assemblée, puisque, à sa dernière session, les membres canadiens ont empêché l'adoption d'une loi tendant à légaliser les mariages de ceux qui professent la religion de l'Église d'Écosse. D'un autre côté les membres canadiens du Conseil exécutif s'opposent à ce qu'on érige des paroisses protestantes. «C'est ainsi que les catholiques qui, grâce à la libéralité sans égale de sa Majesté, ont tout eu pour leur église, s'opposent autant qu'il dépend d'eux à tout ce qu'il demande pour la sienne. . . Tandis que le surintendant de l'église romaine prend publiquement le titre d'évêque de Québec, il a lui-même aussi bien que son clergé un soin tout particulier de me refuser ce titre: il dispose comme il l'entend de toutes les cures du diocèse, érige des paroisses, accorde des dispenses de mariage selon son plaisir; et exerce librement toutes ses fonctions que lui refusent les instructions royales et que l'évêque protestant n'a jamais remplies.»

29. Archives Publiques du Canada, Papiers d'État, *Série Q.*, 92, p. 275 (Downing Street, 9 janvier 1804).

En butte à tant d'ennuis, il n'a plus qu'une ambition : de retourner en Angleterre le plus tôt possible³⁰. M^{sr} Plessis annonce à M^{sr} Denaut que le lord évêque se prépare à quitter définitivement le Canada. « My lord Bishop, lui écrit-il, est moins intéressé que jamais à nous nuire. Sa sollicitude est occupée d'un autre objet : c'est d'obtenir un évêché en Irlande ou en Angleterre, qui puisse le dédommager des misères apostoliques qu'il a éprouvées dans son premier diocèse. On parle déjà de la vente de ses meubles qui doit se faire aussitôt après son départ, fixé pour le mois de juin ou de juillet³¹. »

Herman-Witsius Ryland

Un autre personnage songeait, comme le docteur Mountain et le procureur général Sewell, à asservir l'Église catholique au Canada. C'était le secrétaire du lieutenant-gouverneur : Herman-Witsius Ryland. Privément, c'était un homme digne d'estime : nous l'avons vu, il entretenait des relations d'amitié avec les deux évêques catholiques. Mais cette courtoisie extérieure masquait chez lui une haine profonde contre le catholicisme. On peut juger jusqu'à quel point il portait cette animosité par cet extrait d'une lettre qu'il écrivait le 23 décembre 1804 :

« J'arrive à ce que vous dites relativement au clergé de cette province. Je l'appelle *papiste* pour le distinguer du clergé de l'Église établie, et pour exprimer mon mépris et mon exécration envers une religion qui abaisse et dégrade l'esprit humain, et qui est une malédiction pour tous les pays où elle prévaut. Ceci étant mon opinion, j'ai depuis longtemps tenu pour un principe dont, suivant moi, aucun gouverneur de cette province ne devrait jamais s'écarter un seul instant, qu'il faut s'efforcer par tous les moyens conformes à la prudence, de saper graduellement l'influence et l'autorité des prêtres catholiques romains. Cet objet, le plus élevé qu'un gouverneur puisse se proposer ici, aurait pu être atteint avant aujourd'hui, j'en suis sûr, et pourrait l'être avant dix ans, en manoeuvrant avec habileté. Je désirerais d'abord que la couronne nommât une corporation ou des syndics pour les fins de l'instruction publique, qu'elle dotât ce corps du séminaire et de

30. Archives Publiques du Canada. Papiers d'État, *Série Q.*, v. 96, pp. 171 à 187.

31. Archevêché de Québec. Cartable: *Evêques de Québec*, v. 3, p. 129 (Lettre du 2 mai 1805).

quelques autres propriétés, et qu'à même ces biens elle affectât une généreuse subvention annuelle aux personnes tenant en vertu de lettres patentes du roi, et non du pape, les fonctions de surintendant et d'assistant-surintendant de l'Église romaine. Ces mesures favoriseraient naturellement l'observation des instructions de sa Majesté, par lesquelles il est ordonné «que nulle personne en cette province n'aura le soin des âmes si ce n'est en vertu d'une licence émise sous le seing et le sceau du gouverneur». Et une fois ces instructions suivies, la suprématie du roi serait établie, l'autorité du pape abolie, et le pays deviendrait protestant. Nous avons été assez insensés pour permettre à une bande de coquins français de nous enlever les moyens d'atteindre ce but. Mais une manoeuvre prudente et décisive peut redresser cette situation absurde. Vous pourrez par les indices que je viens de vous donner, avoir une idée de mon système politico-religieux ³².)

Ce système, M. Ryland travailla à le réaliser pendant toute sa vie, avec une ténacité qui ne se démentit pas³³.

M^{sr} Plessis et M^{sr} Denaut étaient au courant des menées du lord évêque et du procureur général. — Ils ne se doutaient pas, semble-t-il, du fanatisme de M. Ryland. M^{sr} Denaut avait confiance dans le lieutenant-gouverneur et le croyait capable de résister aux suggestions des deux premiers; il le disait à M. Edmund Burke, qu'il avait placé à Halifax, comme curé, avec le titre de vicaire général pour les provinces maritimes³⁴. «Nous sommes ici assez tranquilles. On dit beaucoup, mais on fait rien et, en vérité, je ne crois pas avoir rien à craindre. La Providence veille sur nous d'une manière si particulière que nous serions des ingrats si

32. Cet extrait se trouve dans *History of Lower Canada*, by Robert Christie, t. 6, p. 72. Elle porte comme signature les lettres initiales H. W. R., sans indication de la personne auquel elle est adressée: nous croyons que c'est au lieutenant-gouverneur Milnes, après le retour de celui-ci en Angleterre.

33. M. Ryland, après avoir été secrétaire des gouverneurs jusqu'en 1813, secrétaire du conseil Exécutif jusqu'à sa mort, conseiller législatif à partir de 1811, secrétaire de la chancellerie de la Couronne à partir de 1802, secrétaire de la commission des biens des Jésuites, décéda à Beauport, le 20 juillet 1838, à 78 ans. Il recevait pour toutes ces charges un salaire d'au delà de 3000 louis.

34. M. Burke, né en Irlande en 1753, ordonné en 1776, vint en Canada en 1787 fut professeur de rhétorique au séminaire de Québec, de 1787 à 1791, curé de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, ile d'Orléans, de 1791 à 1794, missionnaire à la Rivière-aux-Raisins, près de Détroit, et enfin curé à Halifax, Nouvelle-Écosse, à partir de 1801. C'était un homme de grands talents, versé dans les sciences religieuses et profanes, mais entêté et aux vues ambitieuses.

nous n'étions pas reconnaissants. Il est faux que le bishop Mountain mène comme il veut notre lieutenant-gouverneur; il est trop sage et trop politique pour se laisser entraîner où l'on veut; mais il est encore vrai qu'il a pour moi beaucoup de bontés et d'égards. Nous sommes encore éloignés, je l'espère, de tout le mal que l'on projette de nous faire³⁵.»

Les correspondants de M^{sr} Plessis

M^{sr} Plessis, tout en suivant attentivement ce qui se passait en Canada, s'intéressait aux événements d'Europe. Ses correspondants d'outre-mer lui écrivaient régulièrement, nous les connaissons: M. Denis Boiret, à Rome, M. Joseph Chaumont, à Londres, M^{sr} J.-T. Troy, archevêque de Dublin; en voici un nouveau, M. Le Hericy, prêtre, comme MM. Chaumont et Boiret, des Missions Étrangères de Paris, qui s'est chargé de faire ses petites commissions à Londres. Il écrit à M^{sr} Plessis qu'il ira présenter ses compliments à M^{me} Prescott et au général. «M^{me} Murray³⁶, dit-il a été très sensible à votre souvenir, et elle mettra beaucoup d'ardeur à vous procurer du ruban pour deux ceintures. Je lui ai porté une ceinture de nos évêques pour lui servir de modèle, tant pour la grandeur que pour le tissu et la couleur. Enfin, j'espère que vous aurez une soutane pour cet été, car on la fabrique maintenant³⁷.»

M. Chaumont transmet à Rome les suppliques de M^{sr} Plessis et lui envoie les réponses qu'il en reçoit, en même temps qu'il lui donne un résumé des nouvelles européennes. Un décret impérial a rétabli le séminaire des Missions Étrangères à Paris; pour lui, il ne retournera pas en France, il restera à Paris dans l'intérêt des missions. Le pape Pie VII a fait un grand sacrifice en venant couronner Bonaparte,

35. Archevêché de Québec, *Registre des Lettres*, v. 4, p. 137 (Lettre du 10 janvier 1805).

36. Cette dame Murray était Josette Turpin, fille de Antoine-Charles Turpin et de Marie-Joseph Bailly, épouse de Richard Murray, neveu du gouverneur, James Murray. Richard Murray l'avait mariée pendant son séjour à Québec. Après la mort de son mari, arrivée en 1784, Josette Turpin alla demeurer à Londres, où elle décéda. (Note de M. Pierre-Georges Roy, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, v. 45 (1939), p. 23.)

37. Archevêché de Québec. Cartable: *Angleterre*, v. 1, p. 27 (Lettre du 6 février 1805).

à Paris; il a exigé la démission de tous les évêques qui l'avaient jusque là refusée.

Le bill pour l'émancipation des catholiques d'Irlande a été rejeté à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Communes; la paix entre la France et l'Angleterre semble prochaine³⁸.

M. Boiret s'occupe d'obtenir de la Congrégation de la Propagande les pouvoirs que sollicite le coadjuteur. Le 15 juin 1805, il s'excuse d'avoir tant retardé à répondre à sa lettre du 4 novembre 1804. Le voyage du pape en France en a été la cause. «Ce malheureux voyage a été bien funeste à la S. Cong. par la mort du cardinal Borgia décédé à Lyon, le 23 novembre 1804; c'est une perte irréparable pour les missions et l'Église; il en était une des principales lumières. Le cardinal di Pietro lui a succédé à la préfecture de la Propagande; il était aussi un des cardinaux qui accompagnaient le pape.»

Il a présenté à la Congrégation de la Propagande le rapport de M^{sr} Plessis sur l'état du diocèse de Québec. «Le voyage du Pape, en France, pour couronner Bonaparte empereur des Français, n'a pas eu le succès qu'il s'était proposé, qui était le rétablissement de la religion; il n'a rien obtenu quoiqu'il ait beaucoup édifié par sa piété et ses vertus; il a souffert les humiliations, l'avilissement de sa dignité de la part surtout du gouvernement; au lieu d'obtenir la restitution de la partie de ses États qu'on lui a enlevés, on n'est pas sans crainte qu'on le dépouille du reste³⁹.» Un de ses correspondants les plus intéressants est M. Philippe-Jean-Louis Desjardins. A son retour en France, en 1803, M. Desjardins avait été nommé secrétaire du légat apostolique, à Paris, le cardinal Caprara. Sa famille subissait dans le temps des revers de fortune, et M. Jean-Louis demandait l'assistance de son frère Louis-Joseph, premier vicaire à la paroisse; il le pressait même de retourner en Europe. M^{sr} Denaut n'était pas de cet avis, et était décidé de lui offrir une cure avec un revenu substantiel afin de la garder. M^{sr} Plessis songeait à lui offrir la sienne, tandis que M^{sr} Denaut

38. Archevêché de Québec. Cartable: *Angleterre*, v. 1, p. 29 (Lettre du 24 mars 1805).

39. Archevêché de Québec. Cartable: *Italie*, v. 1, p. 9.

pensait à celle de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette. Il écrivait à son coadjuteur qu'il entrerait dans les vues des membres de la famille Desjardins, «et pour y réussir de la manière qu'ils désirent, je fermerai les oreilles aux cris et plaintes de mon clergé qui ne verra sûrement pas d'un bon oeil la préférence d'une meilleure cure donnée à des étrangers, vous le savez aussi bien que moi. Pour vous, Monseigneur, vous ne doutez pas sans doute, vous devez être persuadé de ma meilleure volonté. Faites votre choix, et j'y souscris aussitôt mais, pourtant, vous êtes bien à votre place⁴⁰.»

Questions d'administration

Pour remplacer M. Desjardins, comme vicaire, M^{sr} Plessis avait demandé M. Joseph Signay. M^{sr} Denaut lui répondit qu'il se priverait de M. Signay «qui est un excellent sujet, pour vous le donner, quoique je l'eusse destiné pour une autre quand il sortirait (de Longueuil), mais les sacrifices ne me coûtent pas lorsque je les fais pour vous⁴¹.»

Les choses s'arrangèrent autrement. M. Louis-Joseph Desjardins resta vicaire à la paroisse avec le titre d'assistant qu'il avait déjà. M. Signay fut nommé peu après curé de Sainte-Marie-de-Monnoir; M. Pierre Vézina, envoyé comme vicaire à Varennes, fut remplacé par M. Jean-Baptiste-Isidore Lajus. Ainsi, M^{sr} Plessis avait, comme vicaires, à l'automne de 1804: MM. Desjardins, Maguire et Lajus. Les marguilliers lui donnaient mille livres (deux cents piastres), pour leur pension; à l'automne de 1805, cette somme fut portée à douze cents livres, vu qu'un quatrième vicaire venait d'être ajouté aux trois autres, M. Antoine Tabeau, ordonné le 13 octobre 1805. M. Roux écrivait à M^{sr} Plessis au sujet de ce dernier: «Nous avons tous été très édifiés de sa conduite dans son séjour à Montréal, et spécialement pendant sa retraite. Ce jeune homme a du talent, de la santé, de la vertu, et il y a lieu de croire qu'il rendra des services à l'Église⁴².» On donnait à chacun de ses vicaires

40. Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, v. 4, p. 150 (Lettre du 25 juin 1804).

41. Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, v. 4, p. 162 (Lettre du 2 juillet 1804).

42. Archevêché de Québec. Cartable: *Vicaires généraux*, v. 7, p. 46 (Lettre du 13 octobre 1805).

une rétribution annuelle de deux cents livres (quarante piastres). Nous ne savons ce que les marguilliers de Notre-Dame donnaient à leur curé; comme coadjuteur, M^{sr} Denaut lui avait assuré la moitié des revenus de la paroisse de Saint-Laurent, près Montréal, que M. François-Joseph Cazeneuve, le curé, avait consenti volontiers à lui céder⁴³.

Du reste M^{sr} Plessis ne s'épargnait pas. En lui présentant ses souhaits de bonne année, au mois de décembre 1803, M. Roux lui disait: «Ménagez une santé à laquelle tant de personnes prennent si justement le plus vif intérêt. Voici une époque qui lui est quelquefois funeste. Ne pourrait-on pas prendre des précautions pour éloigner ces accidents qui nous alarment toujours. Dieu veuille vous ménager cette année et ne nous pas faire craindre pour des jours qui nous sont si chers⁴⁴.»

M^{sr} Plessis ne se récriait pas contre les bons conseils qu'on lui donnait; il en saisissait l'importance, mais pouvait-il s'y astreindre?

Sa charge de curé l'obligeait à veiller sur son troupeau, à l'instruire, à l'imprégner de piété, à le préserver des attractions dangereuses. Il n'y manquait pas: il prêche chaque dimanche pendant le carême de 1804: il rétablit dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu les exercices de la neuvaine de saint Antoine de Padoue, qu'on avait abandonnés depuis l'incendie de l'église des Récollets. Une salle de théâtre ayant été inaugurée à Québec: il détermine que, pendant l'avent, on fera les lundis, mercredis et vendredis, à la cathédrale, les mardis et vendredis, à l'église de la Basse-Ville, à Quatre heures de l'après-midi, des prières spéciales «pour dédommager la religion en quelque sorte du scandale qu'elle souffre par l'établissement et la fréquentation des spectacles profanes.»

Comme coadjuteur, il avait à voir à l'administration du diocèse dans le district de Québec, à renseigner l'évêque sur la conduite des curés de sa région, à s'occuper de l'organisation de nouvelles paroisses. Au mois de septembre 1804, il va faire la bénédiction de la nouvelle église des Éboulements

43. Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, v. 4, p. 162 (M^{sr} Denaut à M^{sr} le coadjuteur, 4 juillet 1804).

44. Archevêché de Québec. *Cartable: Vicaires généraux*, v. 7, p. 41 (Lettre du 29 décembre 1803).

et se rend jusqu'à la Malbaie. Il décrit à M^{sr} Denaut ce qu'il a vu en ce dernier endroit: «Etant arrivé vendredi soir, je m'avançai le samedi matin dans la rivière jusqu'à la vue des maisons les plus reculées qui sont une lieue trois quarts au-delà de la chapelle ou presbytère que vous connaissez. Les bords de la rivière sont couverts de champs très vastes, où j'ai vu de plus beau grain qu'il y en a nord et sud de Kamouraska aux Trois-Rivières. Le progrès des établissements est extraordinaire. Vous croirez à peine (mais je l'ai vu de mes yeux) qu'il y a des maisons de trois arpens en trois arpens depuis l'église des Eboulements jusqu'à celle de la Malbaie avec un chemin de communication autorisé et bien entretenu, mais avec des côtes horribles aux deux extrémités⁴⁵.»

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau lui a parlé de deux chapelles à construire dans sa seigneurie de Joliette, l'une à Sainte-Claire, l'autre sur la grande route qui va de Saint-Henri à la Beauce⁴⁶.

L'affaire de Saint-Léon

La question de l'érection des paroisses était de nouveau devant les tribunaux à propos d'une affaire de pain bénit dans la cause du curé Bertrand de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, contre un de ses paroissiens, un monsieur Lavergne. Cette paroisse avait été reconnue civilement quant à ses limites, par le règlement de 1722; elle fut divisée en deux paroisses, sous le nom de Saint-Antoine et de Saint-Léon-le-Grand, par M^{sr} Denaut, en 1800. M. Lavergne se trouvait par ce démembrement dans la nouvelle paroisse de Saint-Léon et fut requis par M. Bertrand, qui la desservait, de fournir le pain bénit à la nouvelle église de Saint-Léon. Il refusa de le faire, alléguant qu'il n'y avait pas de paroisse de Saint-Léon reconnue par la loi, et que M. Bertrand n'était pas curé de cette paroisse, comme il le prétendait. M. Bertrand le poursuivit devant la cour du

45. Archevêché de Québec. Cartable: *Evêques de Québec*, v. 3, p. 95 (Lettre du 13 septembre 1804).

46. Archevêché de Québec. Cartable: *Evêques de Québec*, v. 3, p. 105 (M^{sr} Plessis à M^{sr} Denaut, Québec, 27 septembre 1804).

Banc du Roi, aux Trois-Rivières, dont le jugement fut en faveur du curé. M. Lavergne porta sa cause devant la cour d'Appel, c'est-à-dire devant le Conseil exécutif de la Province, présidé par le lieutenant-gouverneur Milnes. Avant l'audition, il présenta une pétition où il alléguait, que la Couronne était grandement intéressée dans la question. Il s'agissait, en effet, de décider si le droit d'ériger les paroisses n'appartenait pas, par les lois du Canada, exclusivement à la Couronne; il demandait que le procureur général intervint dans le procès, ce que la cour d'Appel venait d'ordonner. «L'affaire de Saint-Léon est fâcheuse en elle-même, écrivait M. Roux à M^{sr} Plessis, cependant, je ne crois pas qu'on puisse contester le droit de l'évêque; il est si évidemment fondé sur le droit commun, sur le droit français et sur l'ordonnance de 1791, que je ne puis me persuader que l'on donne une décision contraire⁴⁷.» Les deux évêques avaient essayé d'étouffer l'affaire en demandant à M. Bertrand de voir les avocats des deux partis et de les prier d'en venir à une entente; le projet avait échoué. De son côté, l'honorable Jonathan Sewell avait fait rapport au lieutenant-gouverneur de tout ce qui s'était passé⁴⁸. Son opinion était qu'il devait intervenir en sa qualité de représentant des droits de la Couronne.

47. Archevêché de Québec. Cartable: Vicaires généraux, v. 7, p. 44. (Lettre de 26 janvier 1937).

48. Rapport du procureur général à son Excellence le lieutenant-gouverneur, concernant la cause Bertrand VS Lavergne (22 février 1805).

(à suivre)

Abbé Ivanhoë CARON.